

PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



Les AVANTAGES

- accompagnement par des conseillers spécialisés en agriculture biologique
- appui sur de solides références technico-économiques
- support technique de 2 fermes expérimentales BIO
- conseil stratégique "changement de système", mobilisant des experts en fonction de vos besoins (installation, diversification, bâtiment, productions animales et/ou végétales)
- maîtrise des dispositifs d'aide
- capacité à fédérer les opérateurs économiques autour de votre projet

AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Réussir sa conversion à l'agriculture biologique

Une expertise au service de la réussite de votre projet de conversion à l'agriculture BIO :

CONSEIL CONVERSION (PASS BIO 1)

- évaluation technique et réglementaire de la faisabilité de votre projet d'installation ou de conversion à l'agriculture biologique de votre exploitation,
- mise à disposition des informations nécessaires sur les conditions de réussite d'une conversion à l'agriculture biologique,
- accompagnement dans votre démarche de conversion sur les aspects stratégiques, administratifs et soutien de financement.

CONSEIL TECHNICO ÉCONOMIQUE (PASS BIO 2)

- étude technico-économique d'une conversion à l'agriculture biologique avec simulation du projet de transition sur 5 ans,
- identification des évolutions à mettre en œuvre : organisation du travail, bâtiment, matériel...
- établissement d'un plan d'actions en fonction de vos objectifs.



www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

Vous envisagez une conversion à l'agriculture biologique ?

Nous vous accompagnons sur les plans technique et économique pour définir un projet réaliste et réussir votre conversion à l'agriculture biologique.



CONSEIL CONVERSION [PASS BIO 1]



OBJECTIFS

- évaluer la faisabilité de la conversion à l'agriculture biologique de son exploitation
- bénéficier d'un conseil personnalisé pour réussir son installation ou conversion BIO



MODALITÉS

- rendez-vous d'une demi-journée sur votre exploitation avec un conseiller spécialisé
- remise, dans les 2 mois qui suivent, d'un diagnostic de conversion
- informations réglementaires, techniques et économiques en lien avec votre projet
- atouts/contraintes et adaptations nécessaires
- accompagnement sur les aspects administratifs et les aides possibles
- plan d'actions pour le passage en BIO

CONSEIL TECHNICO-ECONOMIQUE [PASS BIO 2]



OBJECTIFS

- mesurer l'impact technico-économique d'une conversion à l'agriculture biologique sur une période de 5 ans
- bénéficier d'un accompagnement sur les plans techniques, économiques, réglementaires et administratifs



MODALITÉS - Pré-requis : avoir réalisé le PASS BIO 1

- 1 à 2 rendez-vous d'une demi-journée sur votre exploitation avec un conseiller spécialisé
- remise, dans les 3 mois qui suivent, de l'étude technico-économique
- élaboration du projet technique BIO en cohérence avec vos objectifs et avec les contraintes de l'exploitation
- étude économique de faisabilité de la conversion



TARIF [PASS BIO 1 ET 2]

Prestation prise en charge à hauteur de 80 % par le Conseil régional des Pays de la Loire.



Pour aller plus loin :

- conseil individuel toutes productions [PASS BIO 3]
- formations thématiques à la carte
- groupes d'échanges

Prestations réalisées avec le soutien financier de



Vos interlocuteurs

www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr



Loire-Atlantique : Gilles Le GUELLAUT : 02 53 46 61 74
Maine-et-Loire : Elisabeth COCAUD : 02 41 96 75 41
Mayenne : Rebecca MASON : 02 43 67 36 84
Sarthe : Florence LETAILLEUR : 02 43 29 24 57
Vendée : Cécile BROUILLARD et Stéphane HANQUEZ : 02 51 36 83 87

Avec l'appui de nos conseillers spécialisés par filière :
Grandes Cultures - Fourrages
Viticulture - Maraîchage
Lait - Viande - Porc - Volailles